



Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 mars 2023 à 19 h 30  
Convocation du 24 mars 2023  
Sous la présidence de M. DERUDDER Germain, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice.....23  
Présents .....18  
Procurations .....3  
Excusé .....1  
Absent .....1

Mmes et MM. NEUMAYER Laurence, FROEHLINGER Didier, SPINDLER Annette, BOURGUIGNON Magali, SOTGIU Mario, MULLER Christiane, ZUSCHROTT Franz, SCHIFFER Isabelle FREYMANN Rachel, PACIELLO Virginie, WEBER Jean-Marc, BOSLE Emilie, DIEUDONNE Myriam, BACH/HUART Christelle, DANN Daniel, THILLEMENT Céline et KIEFFER Annick.

Procurations : MM. SCHAEFFER Yves (procuration à ZUSCHROTT Franz), KOMAC Geoffroy (procuration à BOSLE Emilie) et GIGLIA Emmanuel (procuration à DANN Daniel).

Excusé : M. LOMBARDI Mario

Absent : M. SCHLUPP Loïc

Mme MULLER Christiane est nommée secrétaire de séance

**POINT N°12 – BAIL A CONCLURE RUE DE BOUSBACH**

M. et Mme BENKER Abdelmassad sont propriétaires du bien bâti sis 52 rue de Bousbach. Ils occupent un garage, propriété de la Commune de Oeting, mitoyen de leur bien.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Vu l'exposé ;

**Décide à l'unanimité**

1° de louer à M. et Mme BENKER Abdelmassad, ou par tout autre personne mandatée par eux, le bien bâti (garage) cadastré en Section 1 n° 203 d'une superficie de 9m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 10 € /mois ;

2° d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer l'acte à intervenir.

Oeting, le 3 avril 2023  
Le Maire, Germain DERUDDER



**Le Maire,**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.